

Déclaration des élus SNES FSU Groupe de travail d'affectation des TZR - 8 juillet 2010

Tout d'abord nous ne pouvons que nous réjouir d'être réunis par notre administration pour ce groupe de travail d'affectation des TZR. Le rectorat de Clermont Ferrand avait fortement menacé de le supprimer, tout en affichant une soit-disant « volonté de renforcer le paritarisme ». Le rectorat voulait ainsi s'affranchir d'une instance statutaire : en effet l'article 3 du décret 99-823 du 17 septembre 1999 prévoit la consultation des instances paritaires dans le cadre de l'affectation des TZR. Le caractère statutaire a d'ailleurs été confirmé par le ministère. Par ailleurs, les collègues de notre académie ont manifesté leur attachement réel à la tenue de ce GT, et plus généralement au paritarisme, en nous chargeant, nous élus des différentes organisations syndicales, de remettre à Monsieur le Recteur un peu plus de 310 courriers de demande du maintien du GT.

Malgré le maintien de ce groupe de travail, les commissaires paritaires n'ont pas été en mesure d'effectuer le travail préparatoire, puisque les documents nécessaires ne leur ont été fournis que le jour du GT. Nous ne pouvons accepter que l'Administration prenne prétexte de contraintes matérielles pour justifier une impossibilité de respecter le paritarisme. L'Administration doit se donner les moyens de faire fonctionner correctement les instances paritaires. Pour les années à venir nous demandons que les documents nous soient transmis à l'avance afin que nous puissions effectuer correctement le travail pour lequel nous avons été élus et ainsi donner tout son sens à ce groupe de travail.

Ce GT se tient dans le contexte d'un mouvement rendu très difficile par les décisions ministérielles, relayées au niveau académique. Nous ne reviendrons pas sur ce qui a été déclaré de façon intersyndicale le 16 juin ni sur la déclaration que nous, élus du SNES, avons faite lors de la FPMA du mouvement intra. Nous tenons simplement à préciser que les TZR sont une nouvelle fois les premières victimes du blocage du mouvement dû aux suppressions massives de postes et aux nouvelles modalités d'affectations des stagiaires (ces derniers étant aussi les victimes des nouvelles dispositions). Vous allez sans doute essayer de nous démontrer que le mouvement intra n'a pas été « bloqué » en vous appuyant sur des données statistiques selon lesquelles plus de 40 % des demandeurs de mutation ont été « satisfaits ». Ces chiffres trompeurs cachent une réalité bien cruelle pour certains collègues. Comment peut-on être « satisfait » quand, à l'issue du mouvement, on se rend compte que l'établissement où l'on a été affecté n'a que quelques heures à proposer et qu'il faudra aller compléter dans un ou plusieurs autre(s) établissement(s) ? Au SNES, nous avons une définition très différente de la « satisfaction ».

En ce qui concerne les TZR, nous constatons une baisse du nombre de collègues ayant obtenu un poste fixe par rapport à l'an dernier. Le SNES persiste à demander une bonification progressive de 20 points par an.

Vue la dégradation des conditions de travail des collègues en poste fixe, nous avons les plus grandes craintes quant à celles des TZR. Nous demandons solennellement à notre Administration de cesser de gérer des personnels de façon purement comptable. Nous savons que vous avez des consignes mais nous vous demandons de ne pas perdre de vue que vous gérez des ressources Humaines. Vous ne pouvez pas décemment conseiller à un TZR de se rendre sur son 3ème établissement en rollers ou à vélo si ce collègue n'a pas le permis de conduire et que son 3ème établissement n'est pas desservi par les transports en commun. Les TZR ne sont pas corvéables à merci et à force de tirer sur la corde elle peut craquer !

Concernant les frais de déplacement, lors d'une audience demandée par le SNES au Ministère et qui s'est tenue le 4 mai dernier, la DGRH a assuré que, conformément au décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, les frais de déplacement devaient être versés par les rectorats aux TZR affectés à l'année, et calculés sur la base fonction publique et non sur le tarif SNCF qui lèse les collègues et n'a souvent aucun sens. Le SNES Clermont demande au rectorat d'appliquer ce tarif dès la rentrée 2010.